Immigration : Bruno Le Maire propose un moratoire d’un an, des expulsions forcées et la majorité pénale à 16 ans

11/11/2026 à 21h30



Bruno Le Maire doit présenter jeudi 12 novembre à Paris une cinquantaine de propositions politiques. Selon des informations publiées mercredi par Europe 1, l’ancien ministre préconise un moratoire d’un an sur l’ensemble des flux migratoires.

Cette période servirait à rédiger une « Charte de l’immigration » qui serait soumise à référendum. Le projet remplacerait les OQTF par des mises en demeure de départ à effet immédiat, assorties d’expulsions forcées, et transférerait la politique migratoire au seul ministère de l’Intérieur.

Sur le terrain pénal, Bruno Le Maire propose d’abaisser la majorité pénale à 16 ans, d’expulser les étrangers impliqués dans des manifestations violentes et de suspendre les allocations familiales des parents d’enfants auteurs de certaines violences ou dégradations. Il s’agit de propositions, non de dispositions adoptées. Selon Europe 1, cette présentation ne constitue pas une déclaration de candidature pour 2027.

Source : Europe 1, 11 novembre 2026.

Photo à la une : Bruno Le Maire, juin 2026, ManoSolo13241324 / Wikimedia Commons (CC0).